

## Procès-verbal de la séance du jeudi 29 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents: Claude REILHES, Sandrine NARDI, TEQUI Maryse, BOZOVIC Ninoslava, Didier MIRATON, Damien WEISSE, Stéphanie GRENARD.

Excusé : M. Christophe BOYER

Pouvoir : M. Sébastien LANGE donne pouvoir à Mme BOZOVIC

M. Frédéric JOULIE donne pouvoir à M. REILHES

M. Stéphane ROUX donne pouvoir à Mme NARDI

Secrétaire de séance : MIRATON Didier



### Ordre du jour :

- **DOSSIER FIBRE - partie technique et financière - délibération**
- **Questions diverses**

### ☞ **DELIBERATION DONNANT DELEGATION A L'ENTREPRISE « ADH RESEAUX GROUPE - AET REALISATION » POUR LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE**

La société AET –ADH Réseaux présente le projet d'enfouissement de la Fibre Optique sur la commune de Maurens-Scopont.

L'objectif est d'amener la Fibre en limite de propriété du domaine public devant chaque propriété bâtie sur la majorité du territoire communal.

Certaines situations devront rester en AERIEN compte tenu des contraintes techniques.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ APPROUVE le projet d'implantation
- ✓ DEMANDE à l'entreprise ADH RESEAUX GROUPE - AET REALISATION de nous présenter son contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage qui serait signé avec la commune
- ✓ CONFIERA à l'entreprise
  - la responsabilité technique et administrative de l'implantation du réseau Fibre
  - la réalisation du cahier des charges
  - de nous proposer un choix d'entreprises qui réaliseront le chantier, (le choix des entreprises se faisant en concertation avec la commune)
  - la supervision de la réalisation des travaux par les contractants retenus à bonne fin selon le cahier des charges et les devis agréés."
- ✓ DECIDE de consulter les organismes de crédit pour la souscription d'un emprunt d'un montant maximum de 200 000€ sur 20 à 25 ans.

## ↳ COMPLEMENT D'INFORMATION CONCERNANT LA FIBRE

Le conseil considère qu'il est souhaitable que les travaux d'enfouissement de la fibre sur la partie privative depuis le point de livraison situé en limite de propriété, pour les administrés qui le souhaite, soit réalisés dans le même temps que les travaux d'enfouissement sur la commune.

Ces travaux seront réalisés aux frais exclusifs des propriétaires et permettrait une mise en service plus rapide et pérenne de la fibre.

Une enquête sera réalisée auprès des propriétaires

Le département est susceptible d'accorder des subventions pour l'enfouissement de la Fibre.

## ↳ QUESTIONS DIVERSES

### ➤ *EMBALLISSEMENT DU VILLAGE*

#### - La Vierge

L'entreprise GRIMA réalisera le sablage du monument et laissera à disposition de la commune l'échafaudage permettant les travaux de peinture qui seront réalisés bénévolement.

Immédiatement après le sablage, il devra être réalisé la pose d'un antirouille ;

Les fournitures de peinture seront achetées dans un magasin spécialisé.

#### - Espaces verts

Nous avons un RDV avec M. Patrick FOLLENFANT, paysagiste pour examiner les différentes possibilités d'aménagements des espaces verts dans un premier temps sur le bourg et puis sur l'ensemble de la commune.

### ➤ *SIRP*

Démission du Président, M. Frédéric BASTIEN et sera remplacé par un triumvirat.

### ➤ *MEDIATHEQUE*

Mme GRENARD nous informe que la médiathèque ne possède pas de statuts et pour maintenir l'activité de médiathèque et la relation avec le Département celui-ci exige qu'il se dote de statuts.

### ➤ *CRECHE DE CUQ-TOULZA*

Mme BASTIEN, directrice de la crèche de Cuq-Toulza nous a contacté pour mettre en place une structure sur la commune.

La commune a eu une demande de MAM par deux assistantes maternelles et s'est engagé dans ce projet.

La commune souhaite malgré tout garder contact avec Mme BASTIEN pour un projet futur

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	
LANGE Sébastien	Donne pouvoir à Mme BOZOVIC	GRENARD Stéphanie	
JOULIE Frédéric	Donne pouvoir à M. REILHES	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane	Donne procuration à Mme NARDI	BOYER Christophe	
MIRATON Didier			